

**Interpellation écrite du 25 juin 2024 de M. Maxime Provini: «Communications de la Ville auprès des habitants et des commerçants: quelle est la procédure?»**

Le Conseil administratif informe régulièrement les habitants et commerçants des travaux, animations et autres informations importantes. Cependant, nous recevons régulièrement des doléances indiquant que ces communications ne parviennent pas aux destinataires concernés.

Pouvez-vous détailler la procédure actuellement suivie par la Ville de Genève pour informer les commerçants et habitants, ainsi que les moyens mis en place pour assurer la bonne réception de ces communications?